

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-355 du 2 Septembre 1988

portant ratification de l'Accord de Prêt N° 100-00 signé le 3 Mai 1988, à LOME, entre la République Populaire du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement dans le cadre du financement partiel du projet de construction d'environ 400 kms de routes de desserte rurales.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité permanent ;
- VU le décret N° 88-240 du 16 Juin 1988 portant transmission au Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, pour autorisation de ratification de l'Accord de Prêt N° 100-00 signé le 3 Mai 1988 à LOME, entre la République Populaire du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement dans le cadre du financement partiel du projet de construction d'environ 400 kilomètres de routes de desserte rurales et la décision N° 88-50/ANR/CP/P et la décision N° 88-49/ANR/CP/P du 25 AOUT 1982 ayant autorisé la ratification dudit Accord.

DECRETE :

Article 1er. - Est ratifié l'Accord de Prêt N° 100-00 signé le 3 Mai 1988, à LOME, entre la République Populaire du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement pour le financement partiel du projet de construction d'environ 400kms de routes de desserte rurales, dont le texte est joint à ce décret.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, LE 2 Septembre 1988

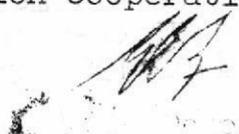
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,


Didier DASSI.-

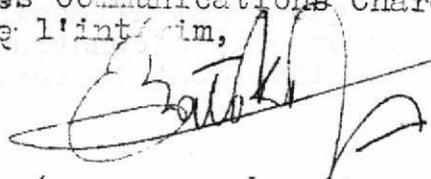
Le Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative,


Gandonou CODJA

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République, Chargé
du Plan et de la Statistique,


Simon Ifèdé OGOUMA

Pour le Ministre des Affaires
Etrangères et de la
Coopération absent, le
Ministre de l'Information
et des Communications Char-
gé de l'interim,


Ousmane BATOKO.-

Ampliations : PR 6 SA/CC 2 CP/ANR 4 SCEN 4 CPC 2 PPC 1 MF-MDRAC-
MAEC-MPS 16 AUTRES MINISTÈRES 12 CEAP 6 DCCT-GCONB-SPD 3 IGE 3
DB-DTCP-DSDV-DI 10 DPE DLC 2 BN-DAN 2 ONEPI 1 JORPB 1.-